

Termes de référence pour un séminaire organisé par Afristat et l'Insee du 3 au 11 juillet 2017 au Centre de formation de l'Insee à Libourne, sur le thème : « Répertoires d'entreprises et Classifications économiques dans les États d'Afrique Subsaharienne »

I. Contexte et Justification

Les répertoires statistiques d'entreprises :

Considéré comme la principale source concernant les données relatives à la population des entreprises, le répertoire statistique d'entreprises joue un rôle central dans la production de statistiques économiques. Une bonne couverture et la mise à jour des informations du répertoire constituent une condition préalable pour la réalisation d'enquêtes statistiques auprès des entreprises, indispensables pour l'élaboration d'indicateurs et d'agrégats économiques cohérentes et de qualité. L'existence d'un répertoire statistique d'entreprises s'impose si l'on veut répondre à la demande croissante des utilisateurs en matière de statistiques économiques actuelles, détaillées et disponibles, en temps voulu.

Dans son rôle d'harmonisation et de renforcement des capacités des États membres, AFRISTAT accompagne les instituts nationaux de la statistique dans la mise en place et gestion d'un répertoire national d'entreprises suite aux décisions prises par le Conseil des Ministres en avril 2009 à Ouagadougou (règlement n°01/CM/AFRISTAT/2009) portant adoption d'un cadre commun pour la création et la gestion d'un répertoire d'entreprises à des fins statistiques.

En 2010, dans le cadre de la mise en œuvre de ce règlement dans les États membres, AFRISTAT et l'Insee ont organisé leur séminaire annuel au Centre de formation de l'Insee à Libourne (CEFIL) sur le thème des répertoires d'entreprises et production des indicateurs de court terme. Il avait principalement pour objectifs de faire le bilan des travaux menés dans les États membres pour exécuter les règlements, d'identifier les difficultés et d'animer le réseau des experts en charge des statistiques d'entreprises.

En 2017, en dépit des efforts consentis par AFRISTAT et ses partenaires techniques et financiers, les répertoires statistiques d'entreprises sont encore soit inexistantes, soit non actualisées dans la plupart des INS des pays membres d'AFRISTAT.

Les classifications économiques :

Les classifications constituent un élément important pour l'élaboration des indicateurs statistiques. Elles organisent les unités (les personnes, les entreprises, les activités, etc.) en groupes/catégories selon un cadre de référence international défini en fonction des principes et critères utilisés pour les mettre en place. L'adoption par la Commission statistique des Nations Unies de la révision 4 de la Classification internationale type, par industrie (CITI rev4), de toutes les branches d'activité économique, et plus récemment de la version 2.1 de la Classification Centrale de Produits (CPC ver.2.1) a intégré dans ces nomenclatures les mutations économiques survenues ces dernières années. De nombreux changements ont été apportés dans la CITI rev4 et à la CPC ver.2.1 respectivement en termes d'inclusion et de reclassement des activités et des produits.

La révision des nomenclatures au niveau international ainsi que la prise en compte des mutations et innovations intervenues dans les économies des pays membres d'AFRISTAT ont conduit l'Observatoire à réviser également les nomenclatures NOEMA et NOPEMA (NOEMA rev1 et NOPEMA rev1).

Les changements intégrés dans la CITI rev4/NAEMA rev1 et dans la CPC rev2/NOPEMA rev1 ont des conséquences considérables sur les dispositifs de gestion de répertoire d'entreprises, en particulier sur la codification des activités exercées par les entreprises et leur classement. Leur prise en compte implique donc un vaste chantier pour AFRISTAT dans la refonte des répertoires nationaux d'entreprises à des fins statistiques des Instituts nationaux de statistiques (INS) des États membres (là où ils existent) et pour les accompagner dans l'élaboration des classifications nationales adaptées aux normes internationales.

II. Le séminaire AFRISTAT / INSEE

Dans le cadre du renforcement des capacités des pays, **l'Insee et AFRISTAT organisent un séminaire du 3 au 11 juillet 2017 au Centre de formation de l'Insee à Libourne** (Insee/Cefil) dont l'objectif est triple :

1. présenter et partager les expériences en matière de création et de gestion d'un répertoire statistique d'entreprises ;
2. présenter les changements occasionnés par l'adoption de la CITI rev4/NAEMA rev1 et de la CPC rev2/NOPEMA rev1 et leurs répercussions sur le répertoire d'entreprises ;
3. faire le point sur la mise en place des classifications économiques nationales adaptées de la NAE-MA rev1 et de la NOPEMA rev1.

Deux objectifs secondaires sont assignés au séminaire : sensibiliser les participants à l'importance d'un répertoire statistique d'entreprises exhaustif, actualisé, de qualité, s'appuyant sur les classifications économiques adaptées aux standards internationaux et développer la culture partagée par les statisticiens en charge de la gestion du répertoire statistique d'entreprises et des classifications économiques pour identifier les bonnes pratiques au sein de la zone AFRISTAT.

Le séminaire sera animé par des experts statisticiens de l'Insee et d'AFRISTAT ayant une grande expérience des thématiques abordées.

III. Résultats attendus

- une connaissance partagée par tous en matière de mise en place et de gestion d'un répertoire statistique d'entreprises,
- une meilleure prise en compte des changements issus de l'adoption de la CITI rev4/NAEMA rev1 (depuis, la CPC ver2 a été mise à jour, et actuellement c'est la CPC ver 2.1 qui est en vigueur) et de la CPC rev2/NOPEMA rev1 dans la création et la gestion du répertoire national d'entreprises à des fins statistiques et sur le processus de mise en place des nomenclatures nationales adaptées de la NAEMA rev1 et de la NOPEMA rev1,

- le renforcement du réseau de statisticiens responsables de la gestion du répertoire statistique d'entreprises et en charge des classifications économiques nationales adaptées aux normes internationales, qui permet d'améliorer durablement la communication au sein du Système Statistique National.

IV. Public cible

Ce sont les statisticiens des INS directement impliqués dans la gestion du répertoire statistique d'entreprises et des classifications économiques.

Il est recommandé que chaque pays soit représenté par le responsable du répertoire d'entreprises ou en charge des statistiques d'entreprises de l'INS. Il est souhaité que chaque pays soit représenté par un ou deux participants au maximum, le nombre de participants étant limité à 30.

V. Supports à utiliser

- Règlement n°01/CM/AFRISTAT/2009 du 16 avril 2009 portant adoption d'un cadre commun aux États membres d'AFRISTAT pour la création et la gestion d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques, téléchargeable sur le site internet d'AFRISTAT (www.afristat.org)
- Révision 1 des nomenclatures d'activités et de produits des États membres d'AFRISTAT (pour les participants des États membres d'AFRISTAT), téléchargeable sur le site internet d'AFRISTAT (www.afristat.org)
- Révision 4 de la Classification internationale type, par industrie de toutes les branches d'activité économique (pour les participants des États non membres d'AFRISTAT) Version 2 de la Classification Centrale de Produits (pour les participants des États non membres d'AFRISTAT).

VI. Préparation

Les participants rédigeront une note analysant finement la situation de leur pays au regard de l'existence ou non d'un répertoire statistique d'entreprises et de l'utilisation des classifications économiques pour les statistiques d'entreprises.

Celle-ci s'appuiera sur une grille d'analyse qui leur sera fournie, les participants présenteront la situation de leur pays et les difficultés qu'ils rencontrent pour produire notamment les indicateurs économiques relatifs aux entreprises.

VII. Financement

Les frais de participation au séminaire sont à la charge des pays participants. La décomposition par participant est la suivante :

- le transport aller/retour du pays de résidence jusqu'à Libourne, en France (entre 1300 et 1800 euros)
- des per diem (y compris une couverture santé obligatoire).

Un hébergement sur place à des conditions avantageuses est proposé par le CEFIL. Les participants peuvent être logés en résidence pour un coût de 200 euros forfaitaire pour la durée du séminaire.

VIII. Inscription avant le 15 mai 2017 à l'aide de la fiche ci-jointe

IX. Informations pratiques

DURÉE	DATES	LIEU
7 jours	du 3 au 11 juillet 2017	Insee/Cefil - 3, rue de la Cité - 33500 Libourne - FRANCE
PERSONNES à CONTACTER		
Insee - Constance TORELLI - Tél. : 33.(0)1.41.17.52.54.- Email : constance.torelli@insee.fr		
Afristat – Roland NGAMPANA- Tél : (223) 221.55.00 - Fax : (223) 221.11.40 - Email : ngampana@afriostat.org		